

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2023

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES DANS LA GRANDE DISTRIBUTION - (N° 1679)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE77

présenté par
M. Izard, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« au moment de l' »

les mots :

« à la date d' »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.